



Syndicat de communes Service des eaux TLN

Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Dorfgasse 22, 2514 Gléresse

Tél. 032 315 51 82

info@tln-aqua.ch

www.tln-aqua.ch

Chers clients du service des eaux TLN,

Au 1er janvier 2025, le service des eaux TLN (Douanne-Daucher, Gléresse, la Neuveville) adaptera ses prix. Les tarifs échelonnés pour l'eau potable en vigueur depuis 2013 seront augmentés de manière linéaire de 30%. Cette adaptation des prix est nécessaire pour couvrir les frais de financement liés aux investissements à venir pour moderniser et sécuriser les installations ainsi que l'augmentation des coûts d'exploitation et d'entretien. Les tarifs pour l'eau d'extinction et les taxes de raccordement restent inchangés.

Depuis 2013, les tarifs de l'eau pour les communes de Douanne-Daucher, Gléresse et La Neuveville n'ont pas été adaptés, bien que les coûts d'exploitation et d'entretien et les frais financiers de l'infrastructure aient nettement augmenté. Au vu des nombreux investissements qui seront nécessaires dans les années à venir, une adaptation des prix est nécessaire. Ceci afin de couvrir les frais de financement et de répondre à l'exigence légale de financement des coûts d'investissements. Le programme d'investissement pour les cinq prochaines années s'élève à environ 17 millions de francs. Les fonds seront utilisés pour moderniser et sécuriser les principales infrastructures d'approvisionnement telles que les conduites d'eau, le remplacement de divers réservoirs ainsi que pour assurer la protection contre les incendies. Sans ces investissements, notre réseau risque de ne plus répondre aux besoins actuels et futurs.

De grands projets ont déjà été réalisés au cours des deux dernières années, comme la construction de la nouvelle station de pompage Brunnmüli et la conduite de liaison reliant La Neuveville à la nouvelle Brunnmüli. D'autres projets sont en cours de construction ou de planification.

Une étape nécessaire pour un financement durable

Cette augmentation de prix décidée est une étape nécessaire pour maintenir la sécurité de l'approvisionnement et garantira un autofinancement suffisant pour couvrir les coûts de remplacement de l'infrastructure tout en respectant les exigences légales en matière d'exploitation du réseau d'eau. Les taxes de raccordement, qui se rapportent aux nouveaux raccordements au réseau d'eau, ne seront pas augmentés.

Une infrastructure complexe et coûteuse

Les particularités géographiques et topographiques de notre région ainsi que les nombreux projets ferroviaires et routiers sur la rive nord rendent la gestion et l'extension du réseau d'approvisionnement particulièrement complexes et coûteuses. L'extension du chemin de fer et de la route N5 ainsi que les projets de modernisation des systèmes d'assainissement permettent d'exploiter des synergies qui bénéficient aux clients du TLN mais nécessitent des investissements rapidement que nous ne pouvons pas retarder dans le cadre de nos collaborations avec les CFF et l'OFROU.

Aujourd'hui, un litre d'eau du TLN coûte 0,32 centimes en moyenne tout ménage confondu et à l'avenir 0,41 centimes. Avec cette augmentation de 30 % ; les frais annuels pour un petit appartement dans un grand immeuble collectif augmenteront en moyenne de 78.- francs à l'avenir, et dans une grande maison individuelle de 264.- francs par an en moyenne également.

Enfin, l'organe de surveillance des prix de la Confédération a également été consulté sur cette adaptation et n'a pas émis d'objection.

Le Syndicat du Service des eaux TLN

Vos représentants chez TLN : Stephan Caliaro (Douanne- Daucher), Markus Tschantré (Douanne- Daucher), Stefan Pfister (Gléresse), Manuel Bourquin (Gléresse), Catherine Frioud Auchlin (La Neuveville) Luca Longo (La Neuveville)